

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

lundi 2 juillet 2018

Présents : Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, David BRANGET, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Alain MICHELOT , Marlène BALLAND, Nadine VERNEREY.

Absents excusés : Rodolphe MULIN, Stéphane BESNARD.

Secrétaire: Nadine VERNEREY

La séance commence à 21h00

1. URBANISME

Madame le Maire rappelle que la commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme qui ne répond pas toujours aux spécificités du territoire communal ;
Madame le Maire présente ainsi l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'une carte communale;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 - de prescrire l'élaboration d'une carte communale sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L163-3 du code de l'urbanisme ;
- 2 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L163-4 à L163-7 et R163-3 à R163-6 du code de l'urbanisme ;
- 3 - de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant , convention de prestation ou de service concernant l'élaboration de la carte communale ;
- 4 - de solliciter une dotation de l'état pour les dépenses liées à la procédure d'élaboration, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme ;
- 5 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrites au budget de l'exercice considéré (chapitre 20, article 202).

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. DIVERS

Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que des sacs de déchets sauvages étaient encore déposés à côté du conteneur à verre en bas du village.

Pour avancer sur le projet de l'aménagement autour de l'abri mémoire, le Conseil Municipal décide de demander un devis de bornage du terrain communal.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT